

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant l'aménagement des écarts en matière d'équipements sportifs, la Municipalité a entrepris la réalisation d'un terrain de football à Saint-François, sur l'ancien terrain de l'Association Immobilière de l'Enseignement (A. I. E. P.) situé chemin Cofondé.

Les terrassements ont déjà été exécutés, mais la longueur de la plateforme ainsi créée est insuffisante pour respecter les normes applicables en l'espèce. Il est donc nécessaire d'acquérir une partie du terrain voisin, cadastré section CP n°85, appartenant aux Consorts THEODORA.

Ceux-ci se sont montrés d'accord pour la cession d'une parcelle de 1 700 m² au prix de 54 000 F, inférieur au seuil d'intervention des Services Fiscaux.

Considérant que cette acquisition permettra de doter enfin Saint-François d'un équipement sportif de qualité qui lui faisait jusqu'à présent défaut, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 54 400 F, ainsi que les honoraires du notaire chargé de rédiger l'acte de vente correspondant.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumet le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Avis favorable. Toutefois, les Commissions demandent que leur soit précisé si le terrain pourra être ultérieurement agréé par la Ligue de Football pour recevoir des rencontres officielles."

LE MAIRE - Pour que ce terrain puisse recevoir des rencontres officielles et être agréé par la Ligue de Football, il est nécessaire de construire un mur de soutènement. Or, le coût de ce genre de travaux est très élevé.

Par ailleurs, je trouve que le prix de terrain est également cher.

M. TESSIER - Plus nous attendrons, plus les terrains seront chers.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

vu
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et
des Collectivités Sociales

x

Signé : Paul PASTOR

x

x

Pour copie conforme

Saint-Denis, le 14 mars 1978

le Chef de bureau délégué

S. LACOSTE